୬୭୧୫

MAIRIE DE CAUJAC

ജ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015

Présents: Jean CHENIN, Pierrette HENDRICK, Josette DUBOIS, Patrick BRIOL, Alain JALBERT, Dominique LEVRAT, Romain BODET, Michel RONCO, Emilie FREYCHE, Bruno RENVOISÉ, Pascale RIBES, Marie-Hélène CAUNOIS, Marc MIRANI, Guibert MONGIS.

Excusé: Gérard COURVOISIER.

Madame Josette DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- o APPROBATION DU COMPTE RENDU
- FRAIS DE SCOLARISATION DES ENFANTS HORS COMMUNE
- o INFORMATION SUR LE PERISCOLAIRE ET L'EXTRASCOLAIRE
- o ASSAINISSEMENT : TRAVAUX SUR LE RESEAU COLLECTIF
- o INFORMATION ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
- o COMMERCE
- o POINT SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION
- o ARRETE DE BATTUE ADMINISTRATIVE RELATI AUX PIGEONS
- o OFFRE FORMATION DES ELUS
- QUESTIONS DIVERSES

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU

Monsieur le Maire demande si des observations sont présentées sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal. Aucune remarque n'est formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu en date du 5 Janvier 2015.

II – FRAIS DE SCOLARISATION DES ENFANTS HORS COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les enfants de Mme CAMPOS sont scolarisés hors Commune.

Monsieur le Maire avait donné un avis favorable après accord du Conseil Municipal pour que Léo soit scolarisé jusqu'à la fin de l'école primaire (CM2) de la Commune de CLERMONT LE FORT pour des raisons d'horaires de travail de Mme CAMPOS qui est infirmière et à des horaires difficilement compatibles avec ceux des écoles et qu'elle fait suivre la scolarisation de son enfant par les grands parents.

Depuis, chaque année la Commune de CAUJAC règle la facture pour la scolarité de Léo CAMPOS.

Récemment, la Commune de CLERMONT LE FORT vient de nous adresser une facture de 750 ϵ pour la scolarisation de Léo qui est en CM accompagnée d'une facture de 750 ϵ pour Chloé qui vient d'entrer au CP.

Le Conseil Municipal n' pas été sollicité sur cette inscription et de ce fait n'a pu donner son accord pour la prise en charge de la participation financière concernant Chloé.

.../...

ജ്ജ

MAIRIE DE CAUJAC

ജ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 2 FEVRIER 2015**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal avec 11 voix POUR et 3 voix CONTRE, décide de prendre également en charge les frais de scolarité de Chloé et autorise Monsieur le Maire à signer la dépense correspondante.

III – INFORMATION SUR LE PERISCOLAIRE ET L'EXTRASCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) finance à hauteur de 50 % les activités extrascolaires, dans le cadre du contrat enfance jeunesse passé avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège (CCVA) et ce jusqu'à la rentrée de Septembre 2015.

La CCVA qui a mis en place les accueils extrascolaires du Mercredi après-midi, n'a pas à ce jour la compétence périscolaire et ce fait, se trouve en situation difficile pour prétendre au financement des activités par la CAF.

Le devenir des accueils de loisirs des Mercredis après-midi devront faire l'objet d'une décision de la CCVA concernant l'organisation à mettre en place et les principes de financements. Les Communes devront décider si elles souhaitent prendre en charge ces accueils ?

IV – ASSAINISSEMENT : TRAVAUX SUR LE RESEAU COLLECTIF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux sur le réseau collectif d'assainissement du village débuteront courant Février par la Société LAURIERE.

V – INFORMATION ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que « RESEAU 31 » organise le Mercredi 4 Mars à 20h00 – à la Salle des Fêtes de CAUJAC, une réunion d'information sur le contrôle des installations individuelles d'assainissement.

« RESEAU 31 » est mandaté par la CCVA pour contrôler les installations d'assainissement individuelles. Le coût de ce contrôle est de 79,31 \in à régler par chaque propriétaire.

Ces contrôles sont obligatoires et fixés par la loi.

VI-COMMERCE

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier du commerce. Le bail de 3 ans, signé en Mars 2012 entre Mme PASTRE et Mr le Maire, prévoyait une mise à disposition gratuite de trois années dont le terme est au mois de Mars prochain.

Monsieur le Maire rappelle que le coût des travaux d'aménagement s'est élevé à près de 65.000 € et que la Commune règle la taxe foncière pour le local.

Le bail lors de sa signature, prévoyait un montant de 500 € mensuel pour le loyer qui devait être appliqué à compter de la fin des trois années. Au vu des éléments comptables, même incomplets, fournis par Mme PASTRE Colette, il apparaît aux membres du Conseil Municipal que ce coût est trop élevé. .../...

୬୭୧ଝ

MAIRIE DE CAUJAC

ജ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 FEVRIER 2015

Mme PASTRE devra fournir les comptes du commerce du mois de Juin 2014 au mois de Juin 2015 afin de disposer d'une année financière pour voir la réalité des équilibres comptables.

Il est donc proposé d'établir un avenant au bail avec report à titre exceptionnel d'une année pour la gratuité.

Après en avoir débattu et au vu des informations fournies, les membres du Conseil Municipal par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE décident de prolonger et de façon exceptionnelle, d'une année la gratuité du loyer.

VII – POINT SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mme DUBOIS qui coordonne le recensement nous informe que les agents recenseurs avancent bien, plus de la moitié de la population a été recensée à ce jour, les dossiers papiers ont été retournés plus de 100 foyers se sont recensés directement par internet.

VIII – ARRETE DE BATTUE ADMINISTRATIVE RELATIF AUX PIGEONS

Monsieur le Maire propose de lancer une campagne d'élimination des animaux nuisibles qui provoquent des dégradations Lourdes dans les bâtiments communaux et privés.

Pour ce faire un arrêté sera établi conformément aux textes règlemetnaires suite à la deliberation propose par Monsieur le Maire.

Demande d'organisation des séances sous l'autorité du lieutenant de louveterie afin d'organiser des battues pour chasser les pigeons.

Participation de l'association de CHASSE de CAUJAC en liaison avec le Président de l'association.

Large information auprès des habitants de la Commune.

IX – OFFRE DE FORMATIONS DES ELUS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des formations pour les élus sont proposes par l'Agence Technique Départementale du Conseil Général de la Haute-Garonne.

X - QUESTIONS DIVERSES

- 22 et 29 Mars 2015, élections départementales. Les membres du Conseil Municipal transmettrons à Monsieur le Maire, les horaires de disponibilité pour la tenue du bureau de vote..
- 9 10 et 11 Juin, Congrès de la CARSAT
- **AFSEP** transmet une demande de subvention. La réponse des membres du Conseil Municipal est défavorable.

.../...

ജ്ജ

MAIRIE DE CAUJAC

୬୬୧୫

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 FEVRIER 2015

- Panneaux d'affichages: Information de Monsieur RONCO sur ladite commande. Les panneaux sont en cours de finition et pourraient être disponibles fin Mars.
- En complément, Monsieur RONCO informe de la commande des vitrines à poser sur certains panneaux et destinées aux informations municipales.
- Enfin, il est discuté sur les propositions d'emplacements.
- CNFPT: baisse de la participation financière des Collectivités aux actions de formation
- Médiathèque : Monsieur le Maire fait part d'une rencontre avec des responsables de la Médiathèque Départementale pour le projet de bibliothèque sur la Commune. La construction doit faire 100 m² et devra être ouverte 8h/semaine pour être prise en considération par les organismes de subventions. Le coût de la construction à prévoir se situe entre 1.300 € et sera de 1.500 €/m². Le Département subventionnerait à hauteur de 20 % et la DRAC 35 %.
- Lotissement « LE BOURG » : Monsieur le Maire fait part d'une demande des propriétaires du lotissement Rue du Bourg pour intégration des voiries et réseaux divers dans le domaine public.

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable au lancement de la procédure d'intégration demandée, conformément aux procédures réalisées pour les demandes précédentes des propriétaires des autres lotissements.

Une réunion d'information des propriétaires sera proposée aux habitants du lotissement.